



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – INDRE-ET-LOIRE

SESSION DE AVRIL 2025

A Orléans, le 29 Avril 2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000485393PE1	TAXI	ADMISSIBLE
0000531017	TAXI	ADMISSIBLE
0000485672PE1	TAXI	ADMISSIBLE
0000527651	VTC	ADMISSIBLE
0000491705	VTC	ADMISSIBLE
0000525744	VTC	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU